

## Almanach du forestier normand : avril - mai - juin 2013 Explosion de la végétation et période de grande activité !

### Dans les plantations et régénérations naturelles

#### Je plante encore !

L'hiver très arrosé et la neige ont retardé les plantations, mais attention après fin mars on ne fait généralement plus de plantations en racines nues. La plantation de douglas, la plantation en zone très humide et la plantation de plants en motte peuvent être réalisées au printemps, jusqu'à mi mai. Attention, une sécheresse printanière est toujours possible et des plants récemment installés seront plus sensibles.

#### Je vérifie mes jeunes plantations :

Après les intempéries de cet hiver, en particulier le vent et la neige, je redresse les protections, les jeunes plants, voire je procède au dégagement manuel de la végétation concurrente qui a pu se coucher.

En mai et juin, je vérifie que les pousses terminales des plants ne se coincent pas dans les protections gibier, le hêtre en particulier.

#### Je dégage de la concurrence :

La pousse la plus importante est la pousse de printemps.

Pour plus d'informations voir les fiches techniques : « Comment réussir une plantation » ; « Le boisement de terres agricoles ».

Pour plus d'informations voir la fiche technique : « Dégagements des plantations ».



*Douglas couchés par la neige*



*Plantation dépassée par la Fougère Aigle en Juin, un bâtonnage au début du Printemps aurait été nécessaire pour dégager la tête des plants.*

Pour plus d'informations voir les fiches techniques : « La taille de formation des jeunes arbres forestiers » ; « les outils de taille et d'élagage » ; « Technique de taille et d'élagage du Merisier ».

En jeune boisement de terre agricole, j'évite l'envahissement par l'herbe par un traitement préventif contre les graminées, avant montaison.

En forêt, le contrôle de la végétation ligneuse (rejets, ronce, fougère couchée...) peut s'avérer nécessaire dès le mois de mai, selon la vulnérabilité des jeunes arbres et l'état de la concurrence. Cette intervention sera manuelle, l'entretien des cloisonnements au broyeur interviendra cet été.

#### Je taille mes feuillus :

On ne taille pas avant le 15 mai (montée sève, gelées tardive). Je peux tailler et élaguer jusqu'au 15 août à l'aide de sécateurs ou de scies bien affûtées (jamais à la tronçonneuse !).

**La qualité de coupe est aussi importante que le choix de la branche à couper, question de cicatrisation !**

#### Je préserve mes sols

Cet hiver particulièrement arrosé laisse des sols engorgés. Il ne faut pas se précipiter pour réaliser toute opération avec des engins lourds sous prétexte d'intervenir avant la reprise de la végétation. Il vaut mieux retarder le débardage et par conséquent décaler d'une année la plantation que d'abîmer irrémédiablement son terrain.

Sauf sécheresse printanière, c'est avec les premières chaleurs de mai que le sol se ressuie.

Pour plus d'informations voir la fiche technique : « Les cloisonnements d'exploitation ».

## Côté sanitaire

### Je traite contre l'hylobe :

Jusqu'à fin mai, je surveille mes plantations résineuses âgées de 1 à 3 ans. L'Hylobe est un charançon qui se développe dans les souches de résineux. Quelques souches, même en mélange dans du feuillu, suffisent ! Il écorce les jeunes plants ou semis causant leur mort. Dès les premières attaques le traitement doit être très rapide, il suffit de quelques jours à l'hylobe pour détruire une plantation de pin particulièrement sensible. Dans les grandes plantations, un traitement préventif (plants traités en pépinière) est souvent nécessaire. En période sèche, dans le cas de renouvellement de résineux, je suis très vigilant en passant fréquemment dans mes plantations (toutes les semaines).

### Je surveille l'état sanitaire de mes bois :

Le printemps est une période de grande activité pour les insectes : chenilles, pucerons, charançons, scolytes ... sont autant de ravageurs pour nos arbres et il n'est pas toujours facile de les identifier. Si je repère des anomalies sur le feuillage, des flétrissements, des exsudations de résine ..., je contacte un conseiller forestier pour effectuer un diagnostic sanitaire. Les techniciens forestiers du CRPF de Normandie sont également correspondants observateurs de la santé des forêts : n'hésitez pas à les contacter.

Pour plus d'informations voir la fiche technique : « La santé des forêts ».

Plant de douglas attaqué par l'hylobe

## L'année prochaine se prépare en partie ce printemps

### Ma coupe est faite, j'envisage de planter l'année suivante :

J'ai prévu une plantation pour l'hiver prochain. Je la prépare dès maintenant en repérant les parcelles, en estimant les surfaces, en commandant les plants ou les graines adaptés auprès des pépiniéristes et en programmant les travaux avec les entrepreneurs forestiers.

### C'est la période idéale pour observer sa forêt

#### Je cherche à mieux connaître les potentialités de ma forêt :

A partir du mois de mai, c'est le bon moment pour observer les plantes qui jonchent le sous-bois et observer les sols sur lesquels, elles reposent. En effet, elles indiquent la richesse minérale du sol, son alimentation en eau et donc la fertilité de ma parcelle. Une bonne connaissance des potentialités du milieu me permet de favoriser les essences les mieux adaptées à mes terrains.

### Les démarches administratives et fiscales

#### Plan de chasse :

Le préfet notifie la décision d'attribution des plans de chasse : j'ai 15 jours pour formuler un recours par lettre argumentée adressée en recommandé avec accusé de réception et en informer le syndicat et le CRPF. Une non-réponse à ce recours vaut refus.



Pour plus d'informations voir les fiches techniques : « La station forestière » ; « La richesse chimique du sol ».

Le lamier jaune indique des sols riches assez bien alimentés en eau.

### Impôt sur le revenu forestier et ISF :

L'imprimé 2042C qui concerne l'impôt sur le revenu forestier et les dégrèvements « DEFI » est à joindre à la déclaration d'impôt sur le revenu, dont la date de dépôt maximum est le 31 mai 2013.

Les redevables de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune ont jusqu'au 15 Juin pour procéder à la déclaration de leur patrimoine et verser le montant de l'ISF.

#### Pour en savoir plus :

L'ensemble des fiches techniques est téléchargeable sur le site Internet du CRPFN : <http://www.crpf.fr/>

Encore plus de documentations sur le site de la forêt privée française : [www.foretriveefrancaise.com](http://www.foretriveefrancaise.com)

Et sur la santé des forêts : <http://www.dsf.fr/>